

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240916-20240916DEL3153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024
Publication : 24/09/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Communauté de Communes de la Brie Champenoise



RAPPORT ANNUEL 2023

Sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets

TABLE DES MATIÈRES

1 : Organisation	p 3
1.1 : Organisation de la CCBC	p 3
1.2 : Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets	p 3
1.3 : Adhésion au SYVALOM	p 4
1.4 : Le groupement de commandes	p 4
2 : Définition des différentes catégories de déchets	p 5
2.1 : Les Déchets Ménagers Résiduels (DMR)	p 5
2.2 : Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA)	p 5
2.3 : Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et les Journaux - Revues - Magazines (JMR)	p 5
2.4 : Les autres types de déchets	p 6
3 : Organisation de la collecte et du traitement des déchets	p 7
3.1 : Le marché de collecte et traitement des déchets	p 7
3.2 : La collecte des DMR et tri sélectif en porte à porte	p 7
3.3 : La collecte en Point d'Apport Volontaire	p 11
3.4 : Les modifications de l'année 2023	p 12
4 : Circuit des déchets	p 14
5 : Composition type d'une poubelle	p 19
5.1 : Schéma type d'une poubelle marnaise	p 19
5.2 : Schéma type d'une poubelle de la CC de la Brie Champenoise	p 19
5.3 : Les caractérisations et refus de tri	p 20
6 : Gestion de la déchetterie	p 23
6.1 : Accessibilité et fréquentation	p 23
6.2 : Types de déchets collectés	p 25
6.3 : Entreprises, Eco-organisme et partenaires de collecte	p 25
6.4 : Les différentes filières de collecte des déchets	p 27
7 : Communication et sensibilisation au tri et à la réduction des déchets	p 28
7.1 : Les moyens d'information	p 28
7.2 : Les actions pour l'année 2023	p 28
7.3 : Les projets pour l'année 2024	p 30
8 : Bilan	p 31
8.1 : Les tonnages collectés	p 31
8.2 : Bilan financier	p 32

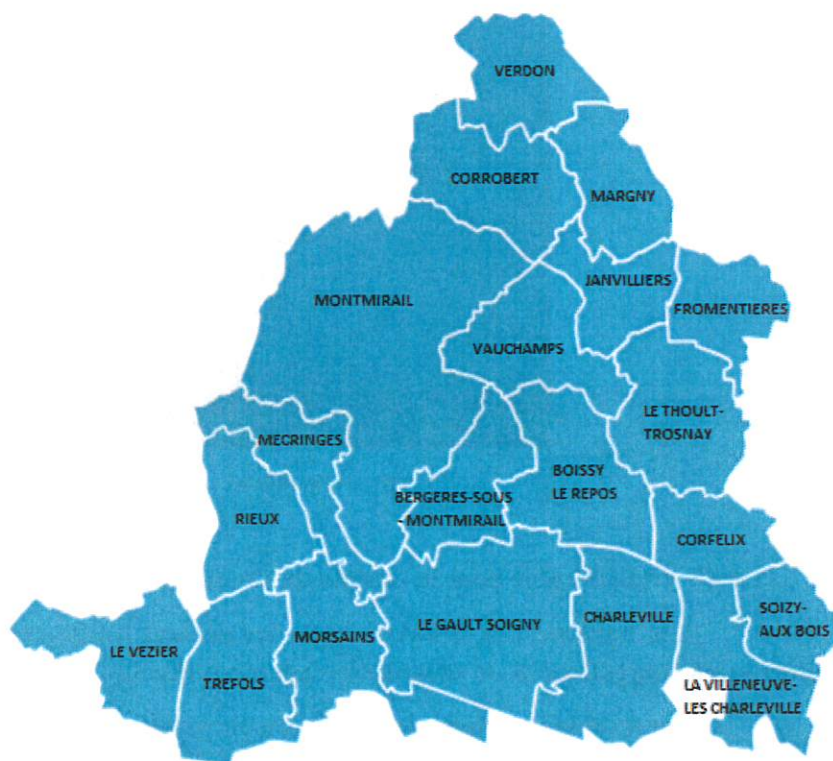
1 : Organisation

1.1 : La CC de la Brie Champenoise

La Communauté de Communes de la Brie Champenoise regroupe 20 communes pour une population totale de 7 706 personnes au 1er janvier 2023.

Les communes sont les suivantes :

Bergères sous Montmirail : 140 habitants
Boissy le Repos : 230 habitants
Charleville : 263 habitants
Corfélix : 112 habitants
Corrobert : 220 habitants
Fromentières : 383 habitants
Janvilliers : 176 habitants
La Villeneuve les Charleville : 126 habitants
Le Gault-Soigny : 522 habitants
Le Thoult-Trosnay : 108 habitants
Le Vézier : 193 habitants
Margny : 132 habitants
Mécringes : 213 habitants
Montmirail : 3 609 habitants
Morsains : 143 habitants
Rieux : 199 habitants
Soizy aux Bois : 193 habitants
Tréfols : 180 habitants
Vauchamps : 360 habitants
Verdon : 204 habitants



1.2 : Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets

M. Patrick VIE, 1er vice-président délégué à l'environnement, est en charge du service public prévention et gestion des déchets.

Mme Sandra GENDRE, gestionnaire du service Environnement exerçant les fonctions d'ambassadrice du tri est en poste depuis le 11 janvier 2021. Ses fonctions sont :

- *Accueil et prise en compte des réclamations et remarques des usagers
- *Sensibilisation au devenir des déchets, à leur tri, leur recyclage, pour tout public
- *Suivi des différentes collectes de déchets
- *Surveillance de la qualité du tri
- *Suivi de la législation sur les déchets et leur élimination

L'ambassadrice du tri est joignable soit par courrier, par email, ou téléphone aux coordonnées suivantes : CCBC - 4 rue des Fossés - 51210 MONTMIRAIL

Tel : 06 72 87 99 09 Email : ambassadricetri@cc-briechampenoise.fr

1.3 : Adhésion au SYVALOM

Depuis 2006, la CCBC adhère au Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne. Ce syndicat a la compétence du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour tout le département.

Il est constitué de 12 Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents soit 350 365 habitants (7 Communautés de Communes, 2 Communautés d'Agglomération, 1 Communauté Urbaine, 1 Syndicat de collecte et le Conseil Départemental). Il traite les déchets de ses adhérents sur le site de valorisation de La Veuve (51).



Pôle multi-filières - centre de valorisation - La Veuve

Le SYVALOM gère pour le compte de ses adhérents :

- le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés non recyclables via ses unités de valorisation énergétique et de valorisation agronomique (mission historique)
- le tri et la valorisation des déchets recyclables via le centre de tri.

Depuis 2007, le syndicat gère également pour le compte de ses adhérents, les contrats de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : ADELPHE (emballages légers et verre), CITEO (tous types de papier), ECO MOBILIER (déchets d'ameublement).

Chaque année, le SYVALOM élabore un rapport annuel de gestion des déchets ménagers. Ainsi chaque élu en charge de la question des déchets dans sa collectivité, dispose de tous les éléments utiles pour faire évoluer et améliorer autant que possible et nécessaire, l'organisation et la gestion de la collecte des déchets sur son territoire.

1.4 : Le groupement de commande

La CCBC a renouvelé en 2022, la convention de groupement de commandes mise en place en 2012 avec les EPCI voisins et qui depuis 2017 regroupe la CCSSOM et la CCBC.

Ce groupement offre la possibilité de passer des marchés communs permettant de gagner en compétitivité, mais aussi de mutualiser idées et documents de travail et d'information.

2 : Définition des différentes catégories de déchets

2.1 : Les Déchets Ménagers Résiduels (DMR)

Ces déchets sont issus de l'activité domestique des ménages : déchets provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations, débris de verre et de vaisselle, cendres, balayures et résidus divers. Ces déchets concernent :

- les immeubles d'habitat collectif
- les maisons particulières
- les mobiles-homes et caravanes installées à demeure
- les aires de stationnement permanentes ou temporaires des gens du voyage, des fêtes foraines, des petits cirques....

2.2 : Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA)

Ils sont issus d'autres activités que l'activité domestique des ménages mais étant de même nature et collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers. Ces déchets concernent :

- les établissements artisanaux et commerciaux, bureaux administratifs, parcs résidentiels privés et assimilés.
- les établissements publics communaux et intercommunaux, les écoles, collèges, lycées, hôpitaux et EPHAD, cimetières, point éco-propreté et tout autre bâtiment public.

Ces déchets sont déposés dans les mêmes conditions et types de bacs que les déchets ménagers. Ils sont limités à 660 litres par ramassage et par établissement.

2.3 : Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et les Journaux - Revues - Magazines (JRM)

Il s'agit des déchets suivants :

- emballages en aluminium, en acier
- flacons, emballages souples, pots, barquettes en plastique (PET, PEHD et PP)
- briques alimentaires (tétra brick)
- cartonnettes et petits cartons d'emballage
- papiers, journaux, revues, magazines (même sous cellophane)

Depuis le 1er janvier 2023, les EPCI de la Marne et la CCBC sont passées aux Extensions de Consignes de Tri, c'est-à-dire que tous les emballages en plastique peuvent être déposés dans le sac jaune, en plus de ceux en papier, carton et métal habituellement déposés.

Cette simplification des consignes de tri doit permettre une augmentation des volumes d'Emballages Ménagers Recyclables collectés et une baisse des volumes d'Ordures Ménagères Résiduelles incinérés.

2.4 : Les autres types de déchets

Sont collectés à la déchetterie de Montmirail :

- les déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E) : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, écrans, TV, ordinateur, petit électroménager...
- les lampes usagées recyclables (néons, lampes fluo-compactes, lampes sodium haute et basse pression, lampes à iodures métalliques, lampes à vapeur de mercure, lampes à led...). Les ampoules à filament, ampoules halogène non recyclées sont à jeter aux ordures ménagères résiduelles.
- les déchets dangereux spécifiques (DDS) tel que : colle, peinture, vernis, solvants...
- les huiles minérales et huiles alimentaires
- les piles et petites batteries
- le mobilier usagé (armoire, table, chaises, matelas, canapé...)
- les déchets organiques : végétaux, tonte, feuilles mortes, taille de haie...
- les encombrants et gros objets
- les matériaux issus de la démolition : terre, briques, gravats, sable, tuiles, ciment, parpaing, craie... et tous matériaux de démolition non associés à de l'amiante, du plâtre, du bois, du métal ou du plastique.
- les métaux et ferrailles
- les Produits Rembourrés d'Assise et de Couchage (PRAC) : couettes et oreillers en fin de vie.

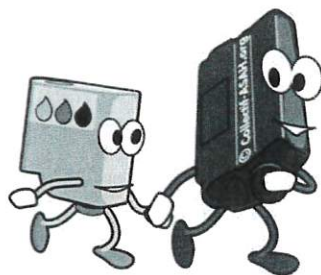
Sont collectés à l'accueil des bureaux de la CCBC :

- Depuis septembre 2021, les cartouches à encre et toners d'imprimante. La collecte gratuite et le traitement sont assurés par la société LVL. Celle-ci reverse à la CCBC 1 euros pour 10 cartouches ou toners réemployés.

**Dans ce carton, nous aurons une
seconde vie.**

**En bon état nous serons remplies et
utilisées comme cartouches génériques**

En mauvais état nous serons recyclés.



3 : Organisation de la collecte et du traitement des déchets (ménagers, assimilés et recyclables)

3.1 : Le marchés de collecte et de traitement des déchets :

Le marché de collecte en cours, a été conclu pour une durée de 5 ans du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022 et est divisé en 6 lots. Le contrat a été prolongé d'une année et s'achèvera au 31 décembre 2023.

Lot 1 : Traitement des déchets des déchetteries : SUEZ RV NORD EST

Lot 2 : Collectes et transports des OMR et du tri sélectif : ECT COLLECTER / SEPUR

Lot 3 : Collecte, transport et traitement des verres en apport volontaire : Société MINERIS

Lot 4 : Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des cartons, livres, papier et JRM : ESAT de Sézanne

Lot 5 : Gestion des déchetteries et mise à disposition de contenants (déchets verts, déchets inertes, encombrants, métaux, gravats) : SUEZ RV NORD EST

Lot 6 : Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des DDS : COVED

3.2 : La collecte des ordures ménagères et tri sélectif en porte à porte

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue en bacs à ordures mis à disposition gratuitement par la CCBC. Le remplacement est gratuit sur simple demande en cas de vol, détérioration et sous ou sur dimensionnement du bac.

Le nombre de bac est limité à 1 par maison individuelle avec une contenance adaptée au nombre de personnes au foyer :

De 1 à 4 personnes : attribution d'un bac de 120 litres

À partir de la 5eme personne : attribution d'un bac de 240 litres

Le nombre de bacs et les volumes sont adaptés au nombre de résidents pour les immeubles collectifs.

Les entreprises, les établissements publics communaux et intercommunaux, les écoles, collèges et lycées, les hôpitaux et maisons de retraite ont à leur disposition des bacs à ordures d'une contenance maxi de 660 litres.

La collecte des déchets recyclables (tri sélectif) s'effectue en sacs translucides jaunes d'une contenance de 50 litres. Certains commerces, établissements publics et établissements scolaires sont équipés de bacs à couvercle jaune d'une contenance maximale de 240 litres.

La distribution des sacs jaunes est assurée gratuitement dans les mairies et au siège de la CCBC.

La collecte des OMR et du tri sélectif est assurée depuis le 1er octobre 2012 par la société ECT COLLECTE.

Au 3eme trimestre 2022, ECT Collecte a été rachetée par la société SEPUR.

a) Circuits et fréquences de collecte

Les modalités de collecte sont harmonisées sur l'ensemble du territoire afin de garantir le même niveau de service à l'ensemble des usagers.

* La collecte est organisée en 4 circuits les semaines paires et 4 circuits les semaines impaires qui permettent de collecter les déchets sur l'ensemble du territoire.



Champenoise

PLANNING 2023 - SEMAINE IMPAIRE



Circuit 1					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Flux collecté					
Equipage	1 Chauffeur + 1 Equipier				
Type de BOM	BOM 26T BI				
Communes collectées	SEZANNE	NEUVY	VILLIERS-AUX-CORNEILLES	LA FORESTIERE	MONTMIRAIL
		REVEILLON	ESCLAVOLLES	NESLE-LA-REPOST	MECRINGES
		LE VEZIER	POTANGIS	LES-ESSARTS-LE-VICOMTE	LE CHENE HAUCHECOURT
		TREFOLS	MONTGENOST	BOUCHY-SAINT-GENET	ROUSSAT
		MORSAINS	CHANTEMERLE	SAINT-BON	MAC LAUNAY
		JOISELLE	LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	COURGIVAUX	SAUSSAT

Source : planning ECT Collecte—2023

* Les fréquences de passage ont été définies comme suit :

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte à porte :

- 1 fois par semaine pour les 19 communes rurales et les hameaux de Montmirail
- 2 fois par semaine pour Montmirail centre

Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte :

- 1 fois tous les 15 jours pour les 19 communes rurales et les hameaux de Montmirail
- 1 fois par semaine pour Montmirail centre

Remarque : La fréquence de collecte pour Montmirail centre est différente car il s'agit d'une zone d'habitat plus dense (centre historique) et comportant plus d'immeubles d'habitat collectif confrontés à des contraintes d'espace et de stockage.

La CCBC prépare et distribue chaque année, en décembre de l'année N, le calendrier de collecte des ordures ménagères recyclables et des déchets recyclables pour l'année N+1, pour chacune des 20 communes du territoire. La distribution de ces calendriers est à la charge de chacune des 20 communes de la CCBC.

Il indique notamment les conditions de collecte lors des jours fériés, et le cas échéant, la date de report du service pour certains jours fériés.

CALENDRIER DE COLLECTE 2023 DES DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLABLES

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
Mardi 3	Mardi 7	Mardi 7	Mardi 4
Mardi 10	Mardi 14	Mardi 14	Mardi 11
Mardi 17	Mardi 21	Mardi 21	Mardi 18
Mardi 24	Mardi 28	Mardi 28	Mardi 25
Mardi 31			
MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Mardi 2	Mardi 5	Mardi 4	Mardi 1e
Mardi 9	Mardi 13	Mardi 11	Mardi 8
Mardi 16	Mardi 20	Mardi 18	Mardi 15
Mardi 23	Mardi 27	Mardi 25	Mardi 22
Mardi 31			Mardi 29
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Mardi 5	Mardi 3	Mardi 7	Mardi 5
Mardi 12	Mardi 10	Mardi 14	Mardi 12
Mardi 19	Mardi 17	Mardi 21	Mardi 19
Mardi 26	Mardi 24	Mardi 28	Mardi 26
	Mardi 31		


TOUTS LES MARDIS
 Ordures Ménagères


UN MARDI SUR DEUX
 Ordures Ménagères et sac jaune

LES BACS ET SACS JAUNES DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VILLE AU SOIR DU JOUR DE RAMASSAGE. LES BACS DOIVENT ÊTRE RENTRÉS DÈS LE RAMASSAGE EFFECTUÉ.

b) Les conditions de collecte

Les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables doivent être déposés dans les contenants adaptés et sortis la veille au soir du jour de passage. Ces consignes sont systématiquement rappelées sur le calendrier de collecte.



Les conditions de collecte des gros cartons d'emballage ont changé depuis octobre 2020. Ils ne peuvent plus être présentés à la collecte, à côté du sac jaune, mais doivent être déposés en déchetterie.

En effet la qualité du carton présentés hors d'un sac jaune se dégrade rapidement en cas de conditions météorologiques défavorables (pluie, neige, humidité nocturne...). Un carton détrempe n'est plus valorisable.

c) Les refus de collecte

Les bacs à ordures ménagères et les sacs jaunes de tri peuvent faire l'objet de refus de collecte, soit par l'ambassadrice du tri lors des contrôles qualité préparatoires à une caractérisation, ou soit par les ripeurs.



Les bacs et sacs sont alors laissés sur place avec un adhésif mentionnant le motif du refus.

Voici quelques exemples de refus de collecte :

- les bacs à ordures ménagères contiennent une proportion significative de déchets pour lesquels une autre filière de collecte existe : gravats, verre, tonte de gazon, papiers, emballages ménagers recyclables...
- les sacs de tri sélectifs contiennent des déchets ménagers non recyclables, du polystyrène, des déchets verts, des restes alimentaires, du textile, du verre...
- les déchets (cartons et JRM) en ballots ou en cartons dépassent le poids et/ou volume indiqués dans le règlement du service.
- les bacs et /ou sacs jaunes contiennent des déchets dangereux ou des DASRI.
- les ordures ménagères ne sont pas enfermées dans des sacs.



Exemple de refus de collecte : sacs de tri contenant des restes alimentaires et des végétaux - source : CCBC



MERCI D'AVOIR FAIT L'EFFORT DE TRIER

Nous n'avons pas pu ramasser vos déchets car votre sac contient :

- des pots, des bouteilles en verre... (à déposer dans une caisson à verre)
- des restes alimentaires, des végétaux ... (à jeter au composteur ou en déchetterie)
- des emballages ou objets en bois (à jeter dans le sac ordures ménagères)
- des objets en plastique autre que des emballages (à jeter dans le sac ordures ménagères)
- du papier peint (à jeter dans le sac ordures ménagères ou déchetterie)
- du papier déchiqueté (à jeter dans le sac ordures ménagères)
- des vêtements et tout textile... (à déposer dans une borne à textile)
- des mouchoir en papier, essuie tout, lingette nettoyante, masque, coton à démaquiller, couche bébé, serviette et nappe papier... (à jeter dans le sac ordures ménagères)
- des déchets dangereux (pot et bidons de : peinture, solvant, désherbant, engrais, produits d'entretien piscine.... (à déposer en déchetterie)
- autres déchets

**Retirez ces objets et représentez votre sac/bac
lors de la prochaine collecte**

Si vous avez des questions, appelez-nous :

- pour la CCSSOM : 06 72 34 71 21
- pour la CCBC : 06 72 87 99 09 - 03 26 81 36 61

Étiquette de refus de collecte - Source : SEPUR

d) Tonnages et répartition des OMR et déchets recyclables collectés en PAP



EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES ENTRE 2022-2023

MOIS	RECAP GLOBAL 2022 OM	RECAP GLOBAL 2023 OM	Ecart 2022/2023	%	RECAP GLOBAL 2022 MUTLI	RECAP GLOBAL 2023 MULTI	Ecart 2022/2023	%
JANVIER	596,88	585,38	-11,50	-1,93%	69,94	82,10	12,16	17,39%
FÉVRIER	537,46	491,56	-45,90	-8,54%	61,08	67,86	6,78	11,10%
MARS	618,54	576,58	-41,96	-6,78%	73,16	87,94	14,78	20,20%
AVRIL	574,24	525,32	-48,92	-8,52%	65,86	86,26	20,40	30,97%
MAI	595,30	604,40	9,10	1,53%	64,20	101,32	37,12	57,82%
JUIN	745,10	576,64	-168,46	-22,61%	87,14	81,12	-6,02	-6,91%
JUILLET	571,48	530,28	-41,20	-7,21%	64,64	76,06	11,42	17,67%
AOÛT	605,88	600,42	-5,46	-0,90%	71,14	87,52	16,38	23,03%
SEPTEMBRE	614,70	550,02	-64,68	-10,52%	73,48	80,62	7,14	9,72%
OCTOBRE	577,30	543,08	-34,22	-0,06	64,44	80,14	15,70	24,36%
NOVEMBRE	585,84	558,18	-27,66	-0,05	64,84	84,60	19,76	30,48%
DÉCEMBRE	591,30	532,84	-58,46	-0,10	71,70	84,16	12,46	17,38%
TOTAL	7 214,02	6 674,70	-539,32	-7,48%	831,62	999,70	168,08	20,21%

3.3 La collecte en Point d'Apport Volontaire

a) collecte du verre :

Le parc de colonnes ou Point d'Apport Volontaire (PAV) se compose de 55 unités réparties sur l'ensemble du territoire. La collecte du verre et son transport sont assurés par la société Minéris. Le verre est recyclé sur le site de la verrerie OI MANUFACTURING à Reims.

L'entretien des abords des PAV est à la charge des communes. Le changement des colonnes défectueuses est à la charge de la CCBC.



Colonne Valory- modèle choisi en 2021

b) collecte des textiles, linges de maison, chaussures et maroquinerie

La collecte des TLC (textiles, linges de maison, chaussures, maroquinerie) se fait avec des conteneurs situés sur le parking des bureaux de la CCBC, à la déchetterie et au centre Saint Vincent de Paul à Montmirail.

Elle est assurée par la Scoop LE RELAIS NORD EST ILE DE FRANCE.

Un autre opérateur est présent sur le territoire. La commune de Le Gault-Soigny possédait, avant son entrée dans l'intercommunalité, un conteneur géré par l'association de réinsertion « PISTE » de Sézanne, qui a été maintenu.

Que la collecte soit assurée par Le RELAIS ou bien PISTE, celle-ci constitue une solution adaptée et gratuite pour la collectivité. Elle apporte, grâce au réemploi et à la valorisation des matières collectées, une réponse concrète aux enjeux environnementaux.



LE RELAIS

3.4 Les modifications dans les collectes

a) Mise en place du nouveau marché de collecte

Le nouveau marché de collecte qui prend effet le 1^{er} janvier 2024 comporte 5 lots qui ont été attribués à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert menée en groupement de commandes avec la CCSSOM, qui assure la coordination du groupement.

Pour le lot 1 : Gestion des déchetteries, mise à disposition des contenants, collecte et transport des déchets verts, métaux, gravats et tout-venant, 1 offre reçue → société SUEZ

Pour le lot 2 : Collecte et transport des OMR et EMR, 2 offres reçues → sociétés SEPUR et Eco-déchets

Pour le lot 3 : collecte et transport des verres, 1 offre reçue → société MINERIS

Pour le lot 4 : Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des cartons en déchetterie (marché réservé), 1 offre reçue → ESAT de Sézanne

Pour le lot 5 : Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des DDS, 1 offre reçue → société RECYDIS

Le marché a été signé en juin 2023 pour les :

Lot 1 : attribué à la société SUEZ

Lot 2 : attribué à la société SEPUR

Lot 3 : attribué à la société MINERIS

Lot 5 : attribué à la société RECYDIS

Le lot 4 a été signé en novembre 2023 et attribué à l'ESAT de Sézanne

Les 5 nouveaux marchés permettant la collecte des différents déchets sur le territoire de la CCBC et de la CCSSOM entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 6 ans.

b) Passage aux Extensions de Consignes de Tri

Le SYVALOM, Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne (51), assure le traitement et le tri des déchets ménagers pour le compte de ses 12 collectivités adhérentes de la Marne. Il est également titulaire du contrat CITEO Adelphe.

A ce titre, le SYVALOM a accompagné la mise en oeuvre de l'extension des consignes de tri (ECT) sur son territoire et porte donc la candidature pour le compte de ses collectivités pour « l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques » dans le cadre de l'Appel à candidatures – phase 5 de CITEO.

Le projet d'extension des consignes de tri étant piloté par le SYVALOM pour le compte et en collaboration avec ses collectivités adhérentes, le planning de basculement sera le même pour l'ensemble de ces collectivités, à savoir un **passage simultané en ECT pour tout le territoire du SYVALOM, effectif dès le 1er janvier 2023** (c'est-à-dire une fin des collectes hors ECT au 31 décembre 2022 conformément au Cahier des Charges CITEO).

Le service environnement a été chargé :

De collecter et mettre en forme des données pour le montage du dossier d'appel à candidature.

De mettre en place la communication en collaboration avec la CCSSOM : réalisation de la maquette du flyers « nouvelles consignes de tri ».

D'assurer le respect et le suivi du planning de la communication transmis à CITEO.



c) Préparation de l'obligation légale de sortie des biodéchets des Ordures Ménagères au 1er janvier 2024

Un courrier questionnaire a été préparé et distribué aux habitants de la communauté de communes pour connaître leur pratique de gestion des biodéchets et leur besoin en composteur individuel.

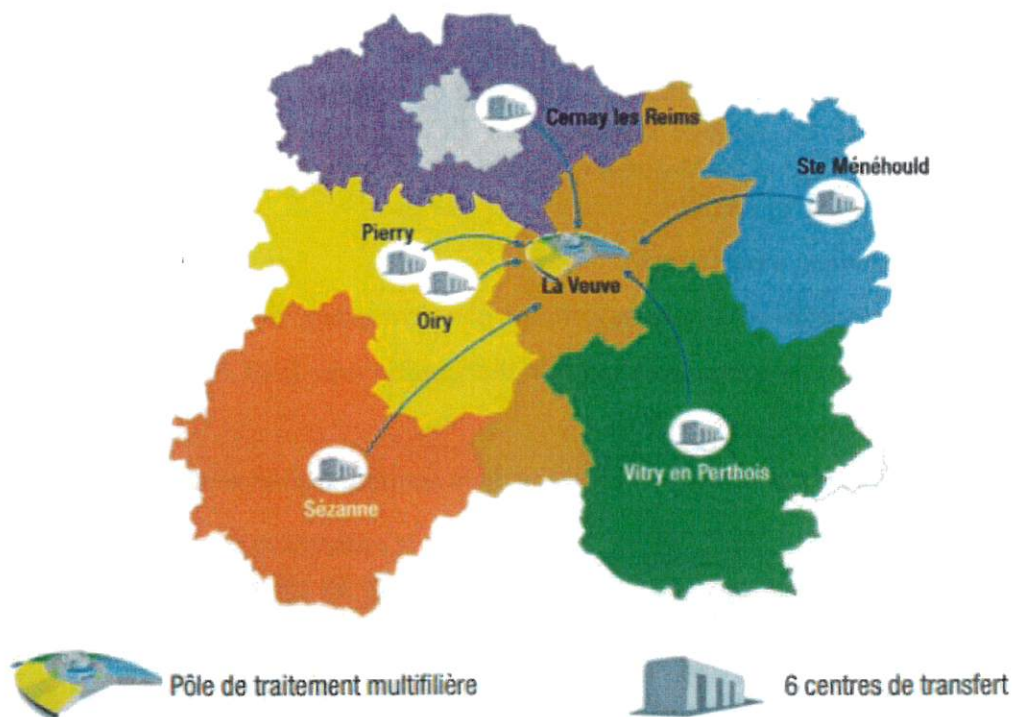
Suite à ce recensement, au 31 décembre 2023, 97 composteurs de 400 litres et 95 composteurs de 600 litres ont été pré-réservés. La CCBC a également reçu 38 réponses de personnes intéressées par le compostage partagé. 108 personnes ont répondu être équipé et/ou pratiqué d'une autre manière la retenue à la source des biodéchets.

Au 31 décembre 2023, la population de la CCBC couverte par un dispositif de retenue à la source des biodéchets est estimée à 12%.

4 : Circuit des déchets

Après la collecte, les déchets sont acheminés par SEPUR jusqu'au centre de transfert de Sézanne. Le camion est pesé une première fois pour déterminer le poids des ordures ménagères résiduelles, puis il est vidé. Une seconde pesée est effectuée pour les déchets recyclables.

Les déchets sont ensuite acheminés par catégorie, en semi-remorque (90m3) jusqu'au centre de tri de la Veuve. Cette rupture de charge permet de massifier les déchets pour leur transport vers la centre de traitement de La Veuve.



Zone de chalandise des 6 centres de transfert du SYVALOM - rapport SYVALOM 2020.



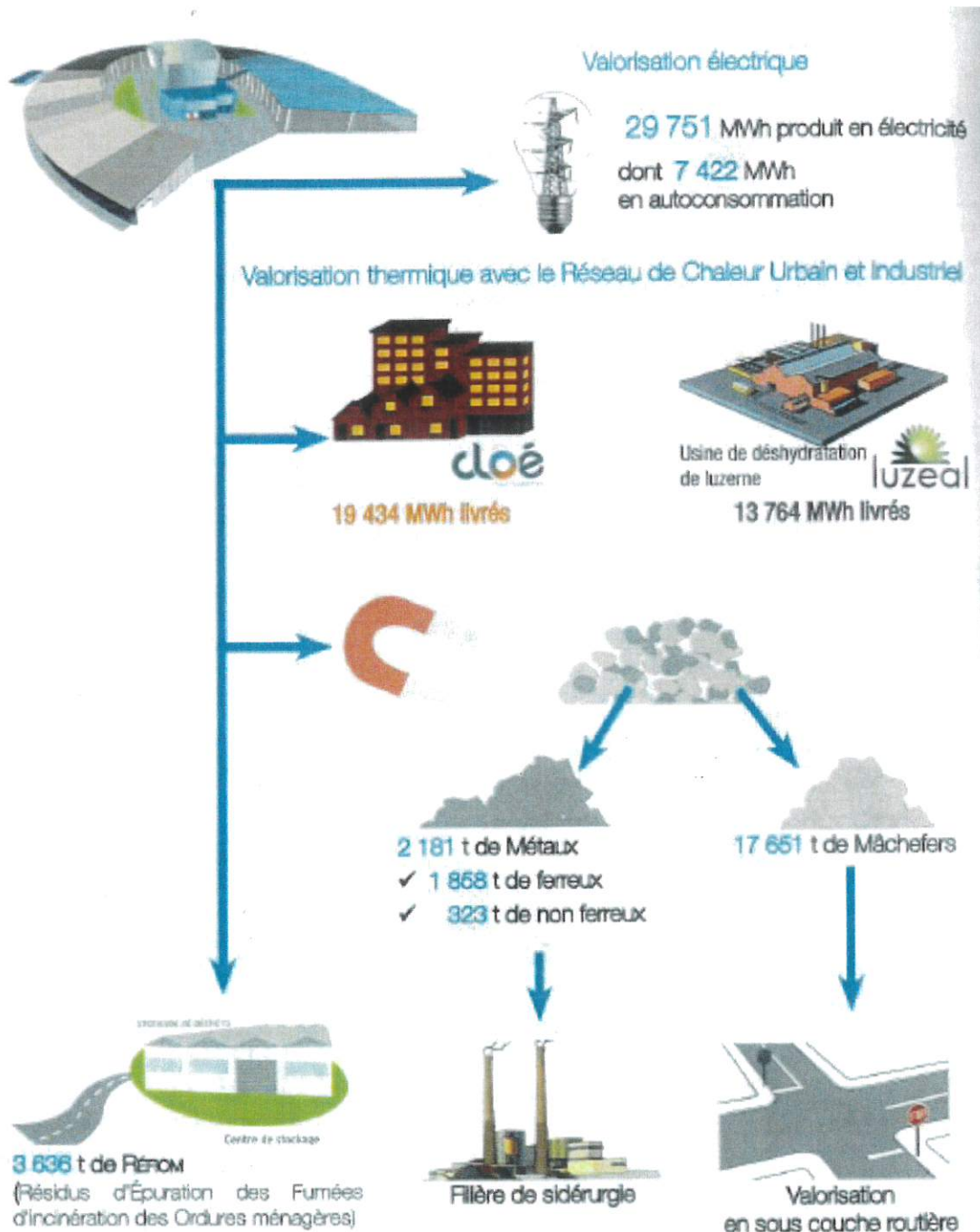
Centre de transfert de Sézanne. Décembre 2021. Photo CCBC

Tableau récapitulatif de la collecte et du traitement des différents déchets

Types de déchets	Type de collecte	Traitement	Résultat du recyclage
<p>Ordures ménagères</p> 	<p>Collecte en porte à porte</p> 	<p>SYVALOM : unité de valorisation énergétique</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - production d'électricité - production de chaleur - Production de mâchefers pour sous couches routière - Filière sidérurgique (ferreux, non ferreux)
<p>Déchets recyclables et petits cartons</p> 	<p>Collecte en porte à porte</p> 	<p>SYVALOM : centre de tri</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Vente des matières triées aux usines de recyclage
<p>Gros cartons</p> 	<p>Apport en déchetterie</p> 	<p>ESAT de Sézanne</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - fabrication de nouveaux cartons
<p>Verre</p> 	<p>Collecte en PAV</p> 	<p>OI MANUFACTURING (verrerie)</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - fabrication de nouvelles bouteilles
<p>Textile - Maroquinerie</p> 	<p>Collecte en PAV</p> 	<p>Centre de tri LE RELAIS</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - revente en boutique « Ding Fring » - Export - Transformation en isolant, chiffons industriel - Valorisation énergétique
<p>Déchets divers : encombrants, gravats, ferraille, déchets verts, déchets dangereux, huiles...</p>	<p>Apport en déchetterie</p> 	<p>Centres de tri</p>	<ul style="list-style-type: none"> - production d'électricité - Production de compost - Filière sidérurgique - Enfouissement

Fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

L'installation est autorisée à traiter annuellement 110 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés. Les refus de tri du centre de tri sont également traités par l'UVE.

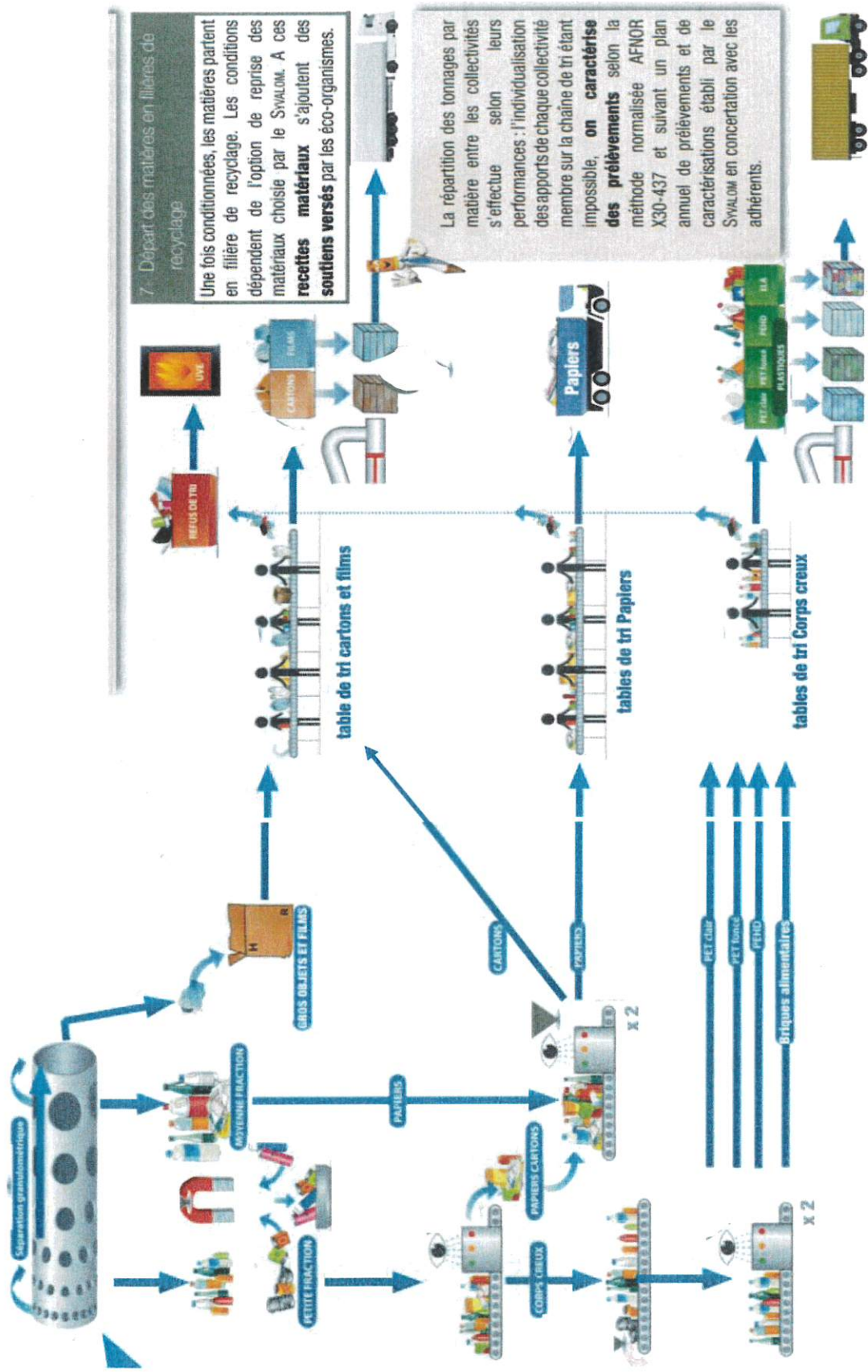


Depuis sa mise en service en janvier 2006, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) produit de l'électricité à partir de l'énergie issue de l'incinération des déchets non recyclables, via un turbo-alternateur à condensation (GTA).

Début 2023, après un an de travaux, le nouveau Réseau de Chaleur Urbain et Industriel (RCUI) a été raccordé à l'UVE permettant de fournir également de l'énergie thermique tout au long de l'année. La vente de chaleur a débuté en mars 2023 à Cloë pour le Réseau de Chaleur Urbain (RCU) de la Ville de Châlons-en-Champagne et en mai 2023 pour Luzéal pour le Réseau de Chaleur Industriel (RCI).

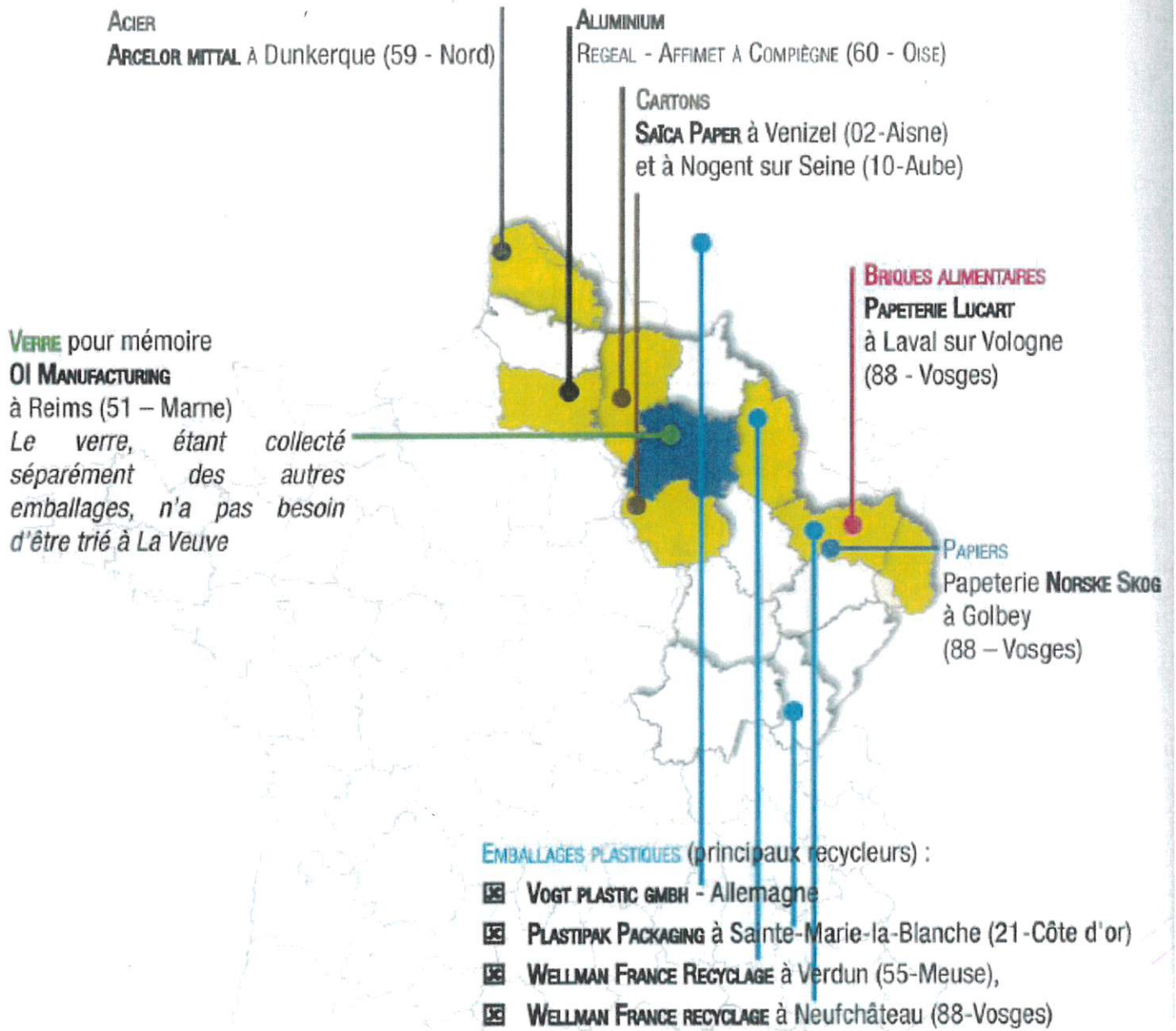
Source : Valorisation des sous-produits d'incinération - SYVALOM rapport 2023

Fonctionnement du centre de tri



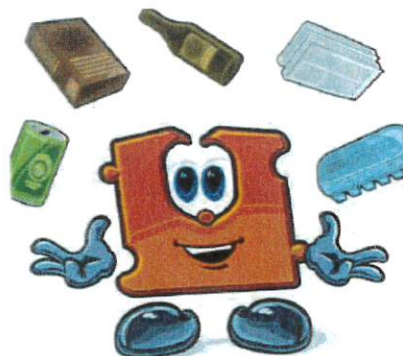
Source : Process de traitement des déchets recyclables - SYVALOM rapport 2020.

Carte des repreneurs de matières



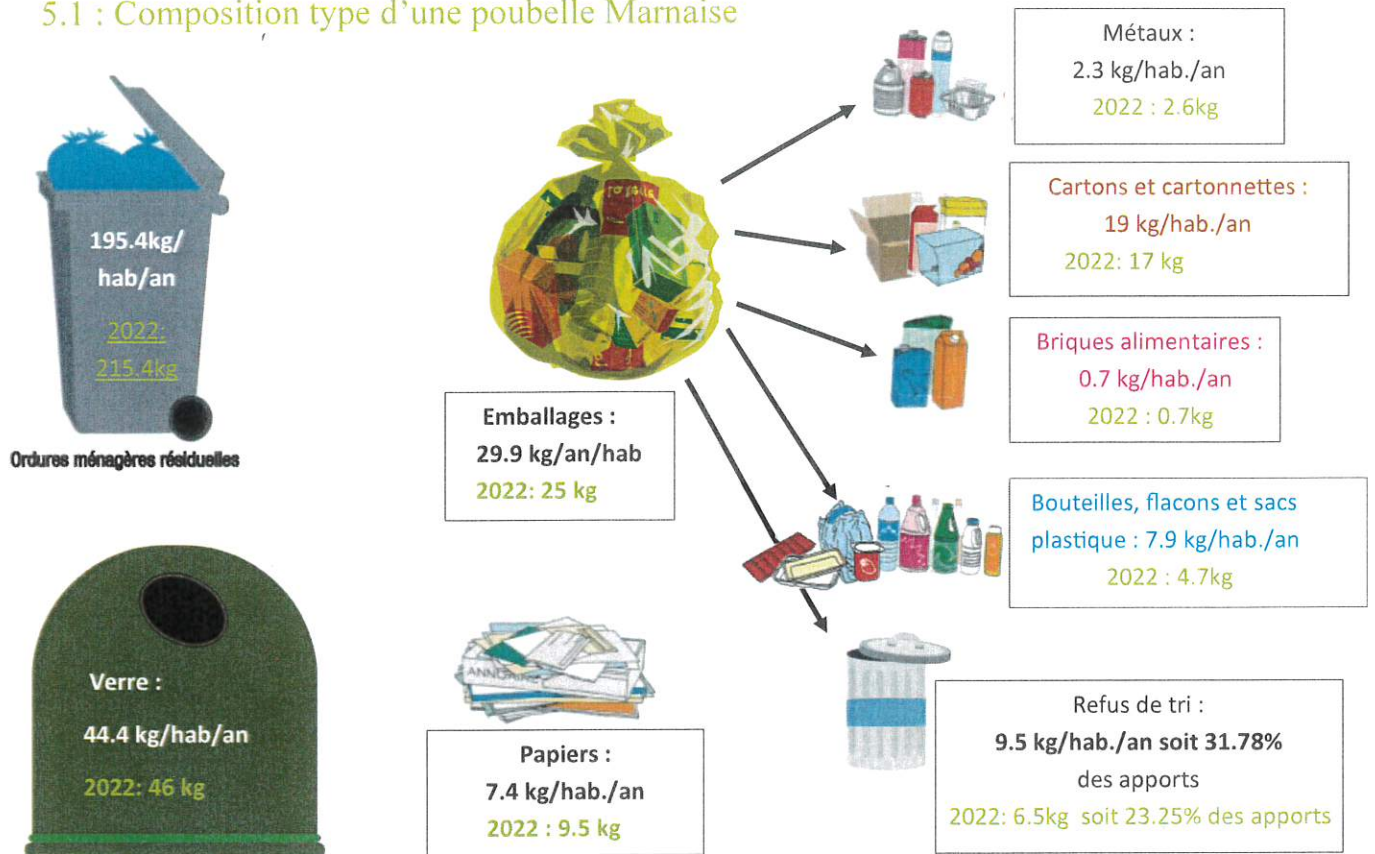
Source : SYVALOM - Rapport 2023

Les matières triées issues de la collecte sélective des adhérents du Syvalom sont **majoritairement** recyclées en France.



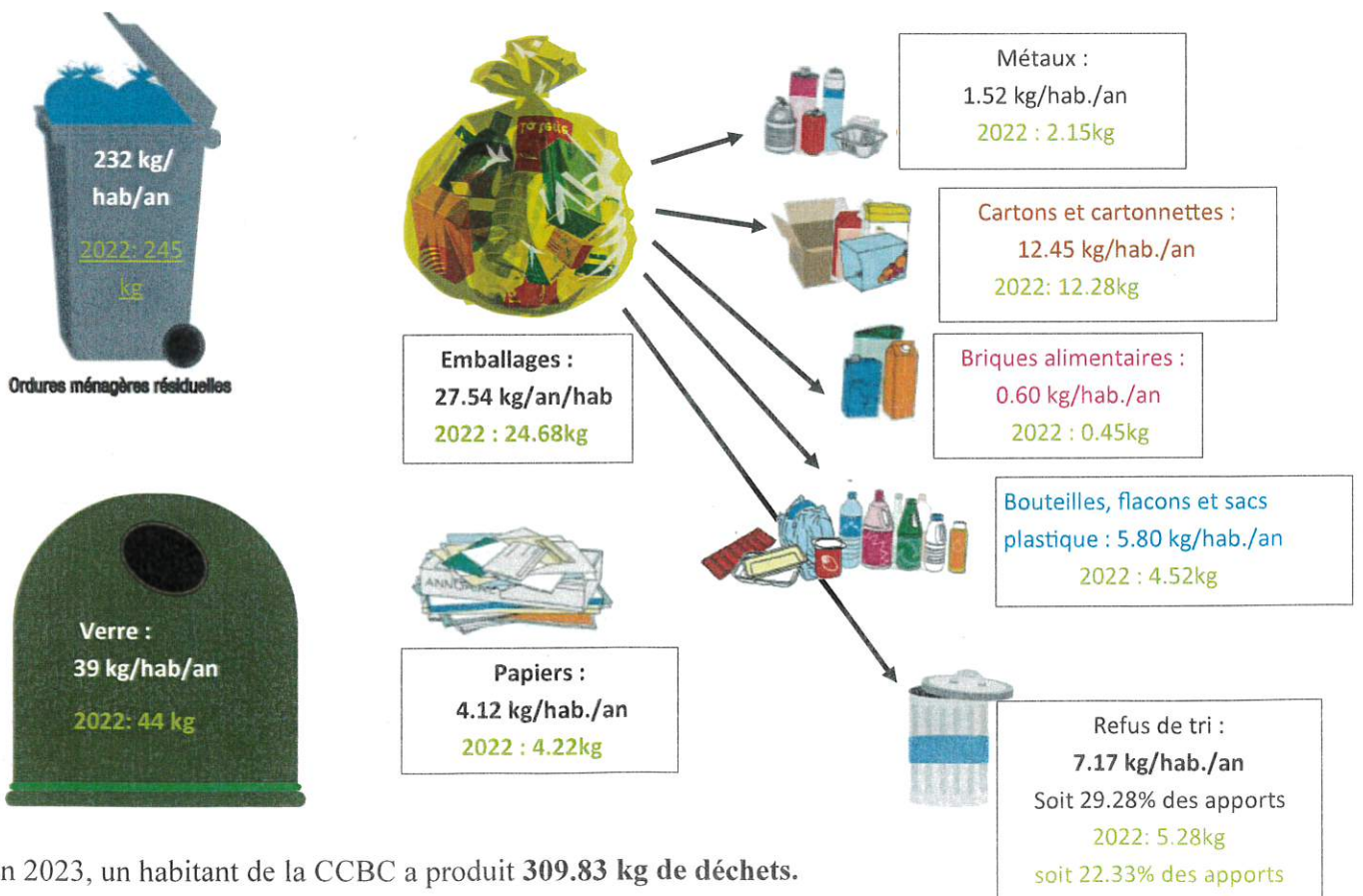
5: Composition type d'une poubelle en 2023

5.1 : Composition type d'une poubelle Marnaise



En 2023, un marnais a produit **286.70 kg de déchets.**

5.2 : Composition type d'une poubelle d'un habitant de la CCBC



En 2023, un habitant de la CCBC a produit **309.83 kg de déchets.**

5.3 : Caractérisations et refus de tri

a) Les caractérisations d'emballages ménagers recyclables

Chaque année, en concertation avec ses adhérents, le SYVALOM établit un calendrier de caractérisation. Une caractérisation est le prélèvement d'un échantillon d'un poids minimum de 35kg de déchets recyclables effectué sur une tournée prédéterminée.

Cet échantillon est analysé manuellement par un opérateur de tri dans les conditions reproduisant le process de tri. Une fiche de caractérisation est éditée et comporte : le poids total de l'échantillon, le poids et le pourcentage par matériaux recyclables, le poids et le pourcentage du refus de tri, des photos représentatives de la caractérisation.

Les soutiens financiers versés par le SYVALOM aux collectivités adhérentes sont subordonnés aux taux de refus de tri.

Date	Taux de refus
27 mars 2023	14.35%
12 juin 2023	13.62%
27 octobre 2023	19.43%



Salle de caractérisation : échantillon à caractériser

Photo : CCBC



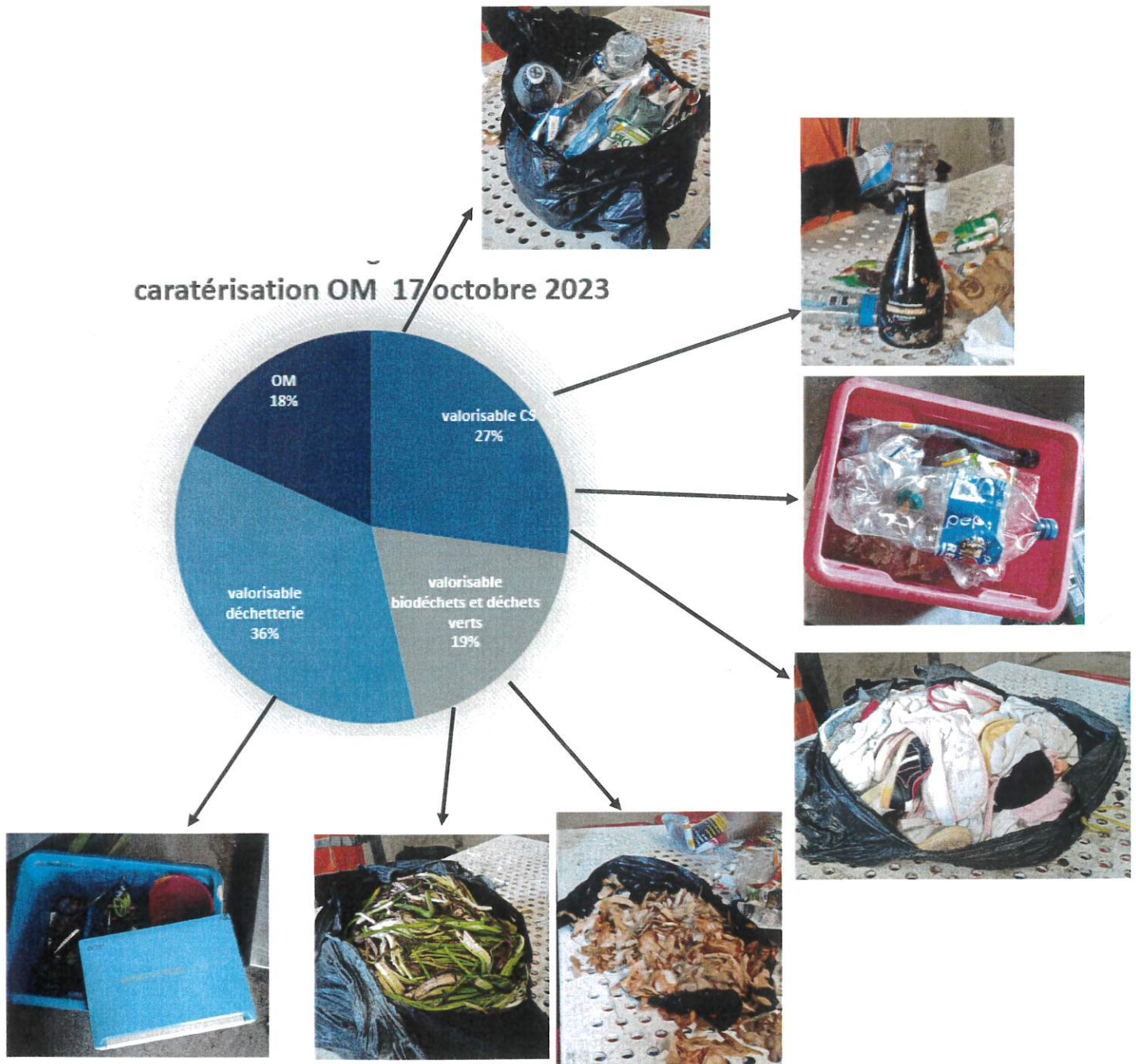
Salle de caractérisation : table de caractérisation

Photo : CCBC

b) Les caractérisations d'ordures ménagères (rapport envoyé par le syvalom)

Le Syvalom a mis en place un plan triennal de caractérisation des ordures ménagères. 6 prélèvements seront effectués durant ces 3 ans. Les caractérisations ont lieu au centre de transfert de Sézanne sur la base d'un échantillon de 50 kg minimum. La caractérisation doit être faite dans les 48h qui suivent le prélèvement.

Une caractérisation d'OM permet d'établir un bilan des pratiques à un instant donné et de déterminer les marges de progression et les volumes présents dans les OM qui pourraient être valorisables autrement que par l'incinération. Deux caractérisations ont eu lieu en juin et octobre 2023.

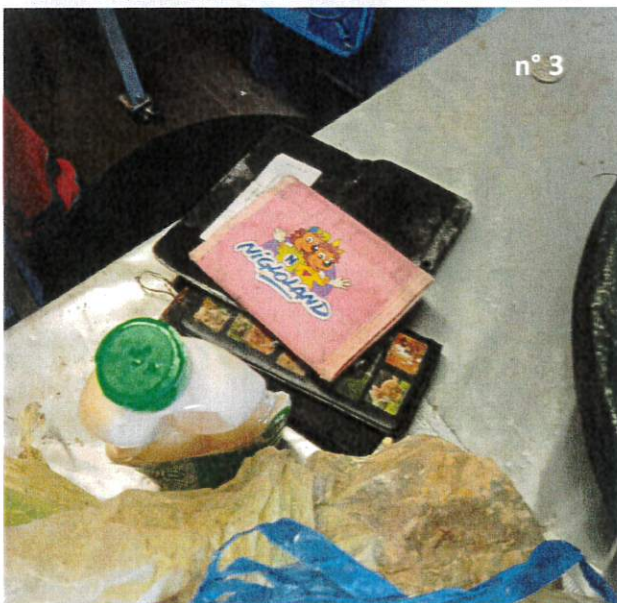


b) Les refus de tri

Les refus de tri sont les déchets non récupérés à l'issue du tri industriel des sacs jaunes. Ces refus de tri partent à l'incinération.

Les refus de tri sont de natures diverses :

- * Erreurs de tri dû à la confusion entre objet et emballage: tel que cintre, lien plastique...
- * Laxisme dans le tri : tel que restes alimentaires, verre, textile, chaussures, couches d'enfants usagées, masques....
- * Papier et cartons détremvés par les mauvaises conditions météorologiques.



Refus de tri :

- n° 1 : ouverture manuel d'un sac,
- n° 2 et 3 : exemples de refus de tri

6 : Gestion de la déchetterie

6.1 : Accessibilité et fréquentation

La communauté de communes de la Brie Champenoise possède une seule déchetterie. Elle est située à Maclaunay, commune de Montmirail. Sa gestion en haut et bas de quai est assurée par la société SUEZ, pour le compte de la Communauté de Communes.



Déchetterie de Montmirail—bas de quai

La déchetterie est accessible :

- aux particuliers résidant sur le territoire de la CCBC
- aux services techniques des communes membres de la CCBC
- aux artisans et commerçants implantés sur le territoire de la CCBC

- aux particuliers résidant sur les communes de Dhuys et Morin en Brie et de Rozoy-Bellevalle, depuis la signature en juillet 2018 d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Château-Thierry (CARCT).

Accès pour les particuliers : Il est gratuit et réservé aux véhicules de moins de 3.5 tonnes PTC. Une carte d'accès à la déchetterie est délivrée dans les bureaux de la CCBC et doit être présentée au gardien accompagnée d'un justificatif de domicile (lors de la première visite). Cette carte permet au gardien de contrôler la commune de résidence des usagers particuliers. Les apports en déchetterie sont limités à 1m³ par semaine, par foyer et par type de déchets.

Accès pour les professionnels : Il est subordonné à l'achat de tickets, disponibles dans les bureaux administratifs de la CCBC. Le ticket est facturé 25.00€ par mètre cube déposé. Les dépôts sont limités à 1m³ par semaine et par type de déchets; à l'exception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) qui sont limités à 0.5m³. Le dépôt des cartons est gratuit et limité à 3m³ par semaine.

Depuis le 1er juillet 2021, pour parfaire la traçabilité des déchets professionnels, la collectivité est obligée de fournir à titre gratuit un bordereau de dépôts de déchets précisant la nature et le poids de chaque déchet déposé par le professionnel.

Horaires d'ouverture :

Du 1er avril au 31 octobre

Lundi, mardi et mercredi : 13h30 à 19h00

Samedi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h30

Dimanche : 9h00 à 12h00

Du 1er novembre au 31 mars

Lundi, mardi et mercredi : 13h00 à 18h30

Samedi : 9h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00

Dimanche : 9h00 à 12h00

6.2 : Type de déchets collectés à la déchetterie

La déchetterie dispose de différentes bennes pour la collecte des déchets suivants :

- **Benne tout-venant** : pour tous les encombrants et gros objets qui ne peuvent pas être recyclés.
- **Benne à gravats inertes** : pour tous les matériaux issus de la démolition (terre, briques, gravats, sable, tuiles, ciment, parpaings, craie...) sauf déchets associés à de l'amiante, du plâtre et placo, béton cellulaire, du bois, du métal ou du plastique.
- **Benne à métaux** : pour toute ferraille et métaux.
- **Benne à déchets verts** : tous déchets végétaux, tonte d'herbe, taille de haies, feuilles mortes.
- **Benne à meubles** : pour tous meubles bois, plastiques, matelas, canapés.
- **Conteneur à cartons et à papier** : pour tous cartons bruns d'emballage et papiers : livres, papier, journaux, revues, magazines.
- **Conteneur pour Déchets Diffus Spécifiques** : pour les peintures, colles, solvants, phytosanitaires, bidons de combustible chauffage.
- **Conteneur pour Equipements Electriques et Electroniques (D3E)** : pour gros appareils ménagers froid et hors froid, petits appareils ménagers, TV, écrans, ordinateurs.
- **Conteneur pour les piles et petites batteries**
- **Conteneur pour les ampoules** : pour les ampoules LED, basse consommation, néons : sauf ampoules à filament et halogène.
- **Conteneur pour huile de vidange**
- **Conteneur pour huile végétale**
- **Conteneur pour textile** : pour tous vêtements, linge de maison, maroquinerie, chaussures.

6.3 : Entreprises, Eco-organismes et partenaires de collecte

Depuis le 1er janvier 2018, la déchetterie est gérée comme suit :

- Mise à disposition de contenants, collecte et transport des gravats, métaux, déchets verts et tout-venant : société SUEZ



- Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques : société COVED



- Mise à disposition, collecte, transport et traitement des piles et batteries : éco-organisme COREPILE



- Collecte, transport et traitement des huiles de vidange : Société ECO-HUILE



- Mise à disposition de caisse palette, collecte, transport et traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) : éco-organisme ECO-SYSTEM pour OCAD3E



- Mise à disposition de fût, collecte, transport et traitement des huiles et graisses végétales : QUATRA



- Mise à disposition d'une benne, collecte transport et traitement des déchets d'équipement et d'ameublement par l'éco-organisme : éco-organisme ECOMAISON



- Mise à disposition de bacs et d'abris métalliques pour bacs, collecte, transport et traitement des ampoules et néons : éco-organisme ECO-SYSTEM/ RECYLUM



- Mise à disposition de box palette, container, collecte, transport et traitement des cartons, papier et JRM : ESAT de Sézanne



- Mise à disposition de caisse, collecte, transport et traitement des textiles, linges de maison, maroquinerie : Société LE RELAIS



Dans les locaux de la CCBC :

- Mise à disposition d'un collecteur carton, collecte, transport et traitement des cartons à encre et toners : Société LVL



6.4 : Présentation des différentes filières de collecte des déchets

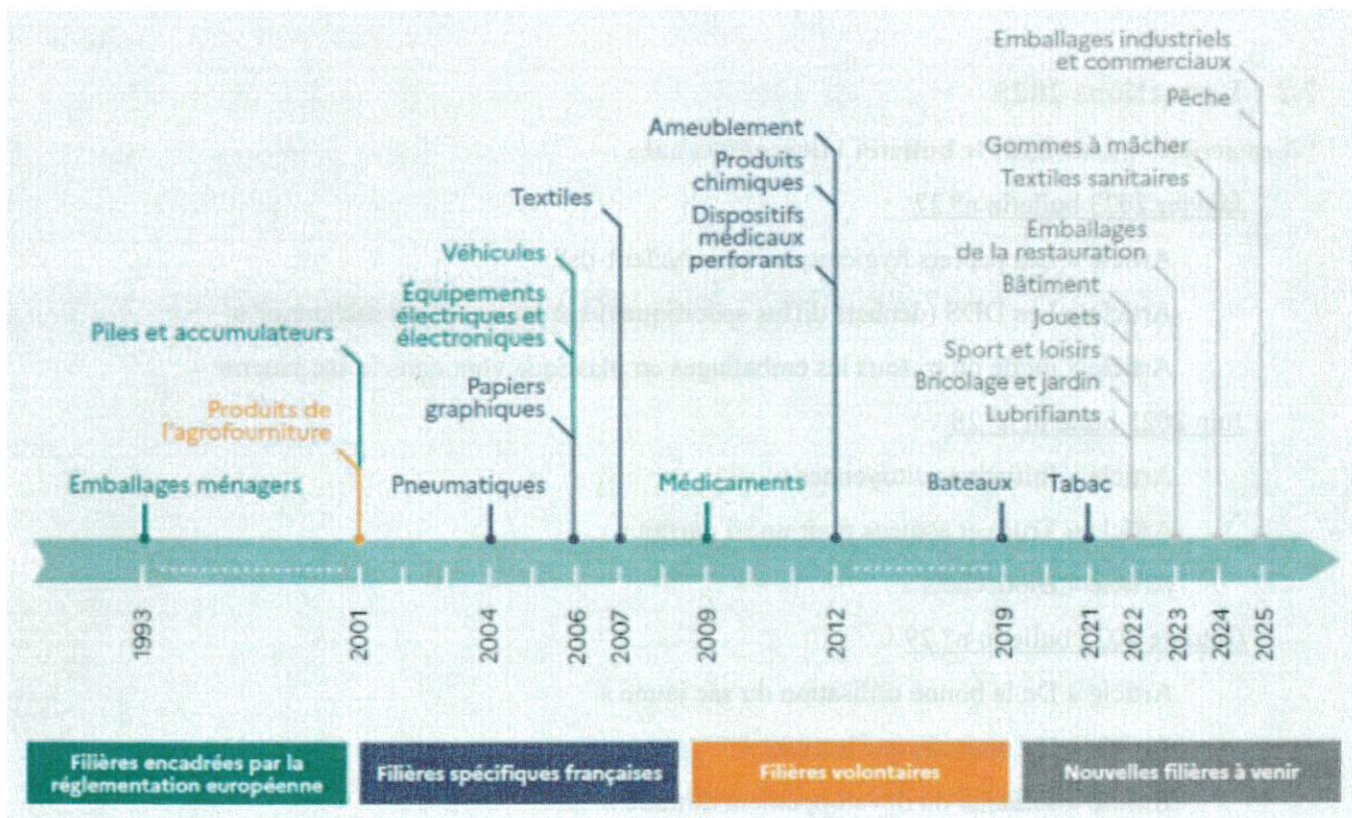
La collecte de certains déchets est organisée dans le cadre de filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Dans le cadre de la REP, les fabricants, distributeurs pour les produits de leur propre marque, importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme.

Les éco-organismes sont des structures à but non-lucratif créées pour organiser la collecte des produits et équipements en fin de vie. Ils sont mis en place par les producteurs de ces déchets, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur pour remplir leur obligation de collecte des déchets.

Les filières REP répondent à trois objectifs principaux:

- Développer le recyclage de certains déchets et augmenter leur performance de recyclage.
- Décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer le financement du contribuable vers le consommateur.
- Internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé, afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'éco-conception.



Source : ADEME - Schéma des filières à REP

7 : Communication et sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

La CCBC met en place des actions de communication pour sensibiliser les usagers aux gestes de tri et à la réduction des déchets ménagers.

7.1 : Les moyens d'information

Les moyens d'information mis en place sont les suivants :

- Accueil téléphonique.
- Contact et point d'information à l'attention des usagers sur les consignes de tri, les jours de collecte, le fonctionnement de la déchetterie, traitement des réclamations diverses, ect...
- Action de sensibilisation auprès des scolaires et des particuliers.
- Distribution du guide du tri, du calendrier de collecte, des sacs jaunes.
- Diffusion sur l'application pour smartphone « panneau pocket » d'informations relatives à la gestion des déchets ménagers et du tri sélectif.
- Distribution de flyers « *Bon tri* », « *Quelques efforts supplémentaires* » qui sont déposés dans les boîtes aux lettres lors des contrôles qualité préparatoires aux caractérisations.
- Distribution du flyer « *Refus de collecte de vos sacs de déchets* » avec les motifs du refus et les solutions de tri, déposés dans les boîtes aux lettres des particuliers dont les déchets non pas été collectés par la société SEPUR.

7.2 : Les actions 2023

* Les articles parus dans le bulletin intercommunal :

Janvier 2023 bulletin n° 27

Article « Les papiers hygiéniques se recyclent-ils? »

Article « Les DDS (déchets diffus spécifiques) sac jaune ou pas sac jaune? »

Article « guide du tri tous les emballages en plastique vont dans le sac jauen»

Juin 2023 bulletin n° 28

Article « Initiatives citoyennes »

Article « Trucs et astuces pour un tri parfait »

Article « Biodéchets »

Octobre 2023 bulletin n° 29

Article « De la bonne utilisation du sac jaune »

Article « Du nouveau sur internet »

Article « semaine du développement durable »

* Diffusion sur « panneau pocket »

des comptes rendus de chaque caractérisation,

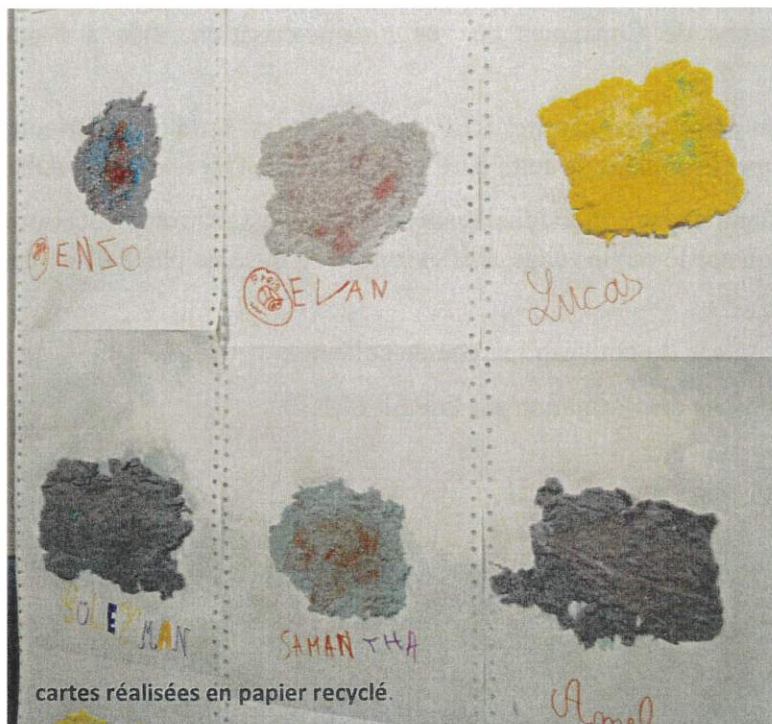
des nouvelles collectes mise en place sur le territoire.

*** Actions de sensibilisation en milieu scolaire :**

Mai 2023 : action « nettoyons la nature » avec les 5e du collège de Montmirail »

Juin 2023 : Intervention dans 1 classe de CM1 de l'école élémentaire de Fromentières sur le recyclage du papier.

Novembre 2023 : Intervention dans 2 classes de CM2 de l'école élémentaire de Montmirail sur le recyclage du papier .



7.3 : Les projets pour l'année 2024

- Poursuite des actions ciblées : articles,
 - interventions en milieu scolaire,
 - interventions pour tout public
- Mise en place de la collecte de pneus VL à la déchetterie.
- Suivi des Extensions de Consignes de tri : caractérisation, aide à l'amélioration du tri des emballages
 - Suivi de la mise en place des nouvelles REP concernant les Articles de Bricolage et Jardinage et les Jeux et Jouets. L'éco-organisme gestionnaire de cette REP est ECOMAISON (ex ECOMOBILIER)
 - Distribution des composteurs individuels, suivi de leur installation et utilisation. Mise en place de réunions publiques d'information sur le compostage. Réflexion sur la mise en place de composteurs partagés dans Montmirail.
- Suivi de la mise en place du nouveau marché de collecte.
- Démarrage des réunions d'information sur la REP PMCB.

8 : Bilan

8.1 : les tonnages collectés

	Tonnes collectées en 2022(T)	Tonnes collectées en 2023 (T)	Evolution
Ordures Ménagères Résiduelles	1 862.78	1 784.82	- 4.19%
Déchets recyclables	214.82	267.32	+ 24.44%
Verre	337.11	295	-14.28%
Déchets verts	363	414.22	+ 14.11%
Gravats	440	441	+0.23%
Cartons	44.36	34.53	- 22.15%
Papiers, Journaux, Re-vues, Magazines	14.84	13.15	- 11.39%
Encombrants	835	776.18	- 7.05%
Métaux	75	75	0%
Déchets Diffus Spécifiques (aérosols, phytosanitaires, pâteux et solides inflammables, bidons vides de combustible)	9.33	10.136	+ 8.64%
DEEE	68.82	66.21	- 3.80%
Mobilier	137.13	106.64	- 22.23%
Huile de vidange	2.25	3.42	+52%
Huile végétale	0.240	0.150	- 37.5%
Piles et batteries	0.588	0.483	- 17.86%
Lampes	0.200	0.300	+ 50%
Textiles	15.15	15.70	+ 3.63%
TOTAL	4 420.62	4 197.72	-5.04%

8 : Bilan

8.2 : Bilan financier

DÉPENSES 2023	€ TTC
SEPUR	237 249.18€
Collecte OM et EMR collecte séparative	226 171.14€
Collecte OM et EMR Montmirail	8 830.67€
Collecte gros producteurs	- 2 264.21€
Avenant intégration Margny	4 511.28€
SUEZ	124 886.52€
Déchetterie gardiennage	51 968.40€
Déchetterie entretien	4 080.84€
Déchetterie fluides	2 448.24€
Transport tout venant	20 802.27€
Transport métaux	4 699.07€
Transport et traitement gravats	16 573.45€
Transport et traitement déchets verts	24 673.95€
COVED / RECYDIS	10 509.51€
Collecte, transport, traitement DDS	10 509.51€
MINERIS	14 625.10€
Collecte, transport, traitement du verre	14 625.10€
ESAT	11 064.41€
Collecte, transport, traitement des cartons	11 064.41€
SYVALOM	451 434.27€
OMR et tout venant incinérés	364 037.39€
Déchets recyclables	81 600.03€
Refus de tri	5 796.85€
COLLECTE TRANSPORT ET TRAITEMENT Sous-total	849 771.99€
Collecte et traitement déchets de soins	137.30€
AUTRES PRESTATIONS Sous-total	137.30€
Fourniture de sacs jaunes	20 842.62€
Fourniture Bacs OM	4 876.26€
FOURNITURES Sous-total	25 718.88€
Charges de structures (personnel, frais généraux, communication)	39 934.83€
Amortissements	16 974.83€
CHARGES DIVERSES Sous-total	56 909.66€
TOTAL	932 537.83€

RECETTES 2023	€ TTC
TEOM	866 404.00€
DECHETTERIE PROFESSIONNELS	2 275.00€
SUBVENTIONS	132 528.90€
<i>SYVALOM Soutien à la Tonne Triée</i>	46 972.00€
<i>SYVALOM recette matériaux</i>	38 640.87€
<i>SYVALOM Ecomobilier</i>	5 350.06€
<i>SYVALOM soutien papier</i>	3 571.88€
<i>SUEZ reprise métaux</i>	7 877.10€
<i>OCAD3E - Ecosystem</i>	5 082.68€
<i>ECODDS (peintures, solvants...)</i>	923.00€
<i>QUATRA huiles usagées</i>	36.50€
<i>Convention CARCT</i>	24 061.11€
<i>Autres recettes (LVL)</i>	13.70€
TOTAL	1 001 207.90€

Etienne DHUICQ

Président de la CCBC

Patrick VIÉ

Vice-président

délégué à l'environnement